



Conditions générales – Programme de fidélité Limaxx

1. Objet

Les présentes conditions générales régissent le programme de fidélité proposé par Limaxx (ci-après « le Programme »).

Le Programme a pour objectif de récompenser la fidélité des clients par l'octroi de rabais progressifs en fonction du chiffre d'affaires annuel réalisé.

2. Champ d'application

Le Programme de fidélité s'applique à l'ensemble des clients de Limaxx, y compris :

- les particuliers,
- les clubs et associations,
- les entreprises.

L'adhésion au Programme est automatique dès que les conditions définies ci-dessous sont remplies.

3. Conditions d'accès au programme

Le client entre dans le Programme de fidélité dès qu'un **chiffre d'affaires cumulé annuel minimum de CHF 500.00** est atteint.

Le chiffre d'affaires pris en compte correspond au montant total facturé et encaissé sur l'année civile en cours.

4. Paliers de fidélité et rabais

Les rabais accordés dépendent du chiffre d'affaires annuel cumulé réalisé par le client selon les paliers suivants :

Chiffre d'affaires annuel cumulé Rabais appliqué

CHF 500.00	2 %
CHF 1'500.00	3 %
CHF 3'000.00	5 %
CHF 4'000.00	7 %
CHF 5'000.00	10 %
Dès CHF 7'500.00	15 %

Le rabais correspondant est **appliqué automatiquement dès que le palier est atteint**, sans démarche supplémentaire de la part du client.

5. Période de validité

Le Programme de fidélité est calculé sur une **base annuelle**, correspondant à l'année civile (du 1er janvier au 31 décembre).

À chaque début de nouvelle année civile, le compteur de chiffre d'affaires est **réinitialisé à zéro**, et un nouveau cycle de fidélité commence.

6. Produits et prestations éligibles

Les rabais du Programme de fidélité sont valables **uniquement sur les imprimés et la papeterie d'entreprise**.

Sont expressément exclus du Programme :

- les textiles, inclus broderie et flocage
- les services web,
- la réalisation graphique,
- les autocollants découpés.

Aucun rabais ne peut être appliqué rétroactivement ou combiné avec d'autres offres promotionnelles, sauf accord écrit contraire de Limaxx.

7. Modification ou suppression du programme

Limaxx se réserve le droit de modifier, suspendre ou supprimer le Programme de fidélité à tout moment.

Les modifications éventuelles ne s'appliquent pas rétroactivement aux rabais déjà accordés.

8. Litiges

En cas de litige, une solution amiable sera recherchée avant toute action judiciaire. A défaut, tout règlement contentieux sera de la compétence du Tribunal Cantonal de Commerce, Hochschulstrasse 17, 3012 Berne.

Limaxx.ch

Rue des Plânes 7,

2720 Tramelan

078 608 60 45

info@limaxx.ch

Applicables dès le 1^{er} février 2026